



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

2023-02



BD

Séance du 17/01/2023

Envoyé en préfecture le 20/01/2023

Reçu en préfecture le 20/01/2023

Publié le

SLO

ID : 038-213804768-20230117-2023\_02-DE

L'an 2023 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

Nombre de suffrages exprimés :

Pour :

Contre :

Abstentions :

### Etaient présents :

M. BACHER Bruno, Mme BOUCHON Céline, Mme BOUCHON Sylvie, Mme DELORME Severine, M. DURANTON Bertrand, Mme GENIN Chantal, M. HUTHER Fabrice, M. JOURDAN Jérôme, Mme MATHIEU Emilie, M. QUEMIN Denis, Mme SCHULTZ Laurence, M. SEIGLE Didier, M. SLACHETKA Emmanuel, M. THIVOLET Daniel

### Procuration(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

Mme TODARO Marie-pierre

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BOUCHON Sylvie

Date de convocation  
10/01/2023

## ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU CDG 38

Date d'affichage

...././...

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

...././...

et publication du :

...././...

Le maire expose :

Vu le code pénal

Vu le code des assurances

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26

Vu le décret n°86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi 84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des Collectivités locales et établissement territoriaux

Vu la délibération du conseil d'administration du CDG38 en date du 9 juin 2015 approuvant les modalités de rémunération du µCDG38 pour la mission de passation et gestion du contrat groupe d'assurance statutaire

Vu la décision d'attribution de la commission d'analyse des offres du CDG38 en date du 13 septembre 2022 au groupement SOFAXIS/CNP du marché relatif à la prestation d'assurance des risques statutaires pour les collectivités et établissement affiliés et non affiliés au Centre de Gestion et pour lui-même

Considérant, la décision unilatérale de l'assureur précédent de mettre

un terme de manière prématurée au contrat groupe d'assurance statutaire, le CDG38 a été contraint d'organiser sur un calendrier très serré un appel d'offre, afin de proposer une couverture en matière de risques statutaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Le conseil, après en avoir délibéré**

**APPROUVE :**

- l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2023-2026 proposé par le CDG38 à compter du 1/01/2023 et jusqu'au 31/12/2026
- les taux et prestations suivantes
- risques garantis :
  - accident de travail / maladie professionnelle
  - maladie ordinaire
  - temps partiel thérapeutique
  - longue maladie / maladie longue durée
  - disponibilité d'office
  - maternité / paternité / adoption
  - décès

Envoyé en préfecture le 20/01/2023

Reçu en préfecture le 20/01/2023

Publié le

**SLO**

ID : 038-213804768-20230117-2023\_02-DE

**Agent affiliés à la CNRACL**

FORMULE TOUS RISQUES AVEC FRANCHISE EN MALADIE ORDINAIRE	COLLECTIVITE EMPLOYANT DE 1 à 10 AGENTS CNRACL	COLLECTIVITE EMPLOYANT DE 11 à 30 AGENTS CNRACL
20 JOURS	8.15%	9.30%
30 JOURS	6.84%	7.80%

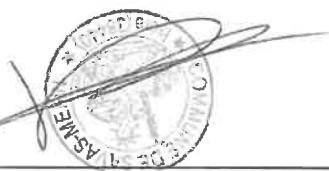
**AGENTS AFFILIES A L'IRCANTEC**

FORMULE TOUS RISQUES AVEC FRANCHISE EN MALADIE ORDINAIRE	TAUX
20 JOURS	1.15%
30 JOURS	1.05%

**PREND ACTE** que les frais de gestion du cdg 38 qui s'élèvent à 0.12% de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés

**AUTORISE** le maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

**PREND ACTE** que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve d'un délai de préavis de 6 mois.



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Savas-Mépin  
Le Maire, Bertrand DURANTON

SAVAS MEPIN